

1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville en janvier 2023 est en **baisse de 15,7 %** par rapport au même mois de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un mois de janvier 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19. Le nombre de patients est en revanche proche de celui constaté en janvier 2021. La baisse de la patientèle s'observe dans toutes les classes d'âge mais elle est particulièrement forte chez les plus jeunes (- 41,2 % chez les moins de 20 ans, - 17,1 % chez les 20-64 ans, - 2,3 % chez les 65 ans ou plus). Le nombre de patients **diminue de 12,4 %** dans le régime des **non-salariés** et de **18,0 %** dans le régime des **salariés**.

Sur une année complète mobile, la baisse est plus modérée. Elle est de 2,0 % pour l'ensemble du régime (- 4,1 % dans le régime des non-salariés et - 0,7 % dans le régime des salariés).

En janvier 2023, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) **diminue de 1,1 %** par rapport au même mois de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **3,1 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **1,4 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin janvier 2023	Evolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-2,0%	-4,1%	-0,7%	5,1%	-15,7%	-12,4%	-18,0%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,4%	-2,8%	2,7%	-0,3%	-1,1%	-3,1%	1,4%
Part des patients en ALD	26%	37%	19%	25%	35%	45%	27%

Source : MSA

2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

Au mois de janvier 2023, les réalisations du régime agricole sont **inférieures de 12,3 millions d'euros** aux prévisions faites l'été dernier (sur la base des remboursements à fin mai 2022) soit un écart de - 2,8 points entre l'évolution prévue (+ 2,7 %) et l'évolution réelle (- 0,1 %). Cette surestimation concerne en premier lieu le régime des **salariés (- 8,1 millions)** et, dans une moindre ampleur, celui des **non-salariés (- 4,2 millions)**.

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** et ceux de soins d'**infirmiers** présentent le plus d'écart (respectivement - **7,4 millions** et - **4,3 millions**) suite à la surestimation des dépenses spécifiques liées à la Covid-19 (- 14,5 millions pour ces deux postes). Les dépenses des soins de médecins (- 4,6 millions) ont également des réalisations inférieures aux prévisions. En revanche, les remboursements de **médicaments délivrés en ville (+ 4,1 millions)** et les **frais de transport (+ 1,5 millions)** se situent au-dessus des montants prévus. Pour les médicaments, hors dépenses liées à la Covid-19, l'écart est encore plus important (+ 22,4 millions d'euros), ici aussi du fait d'une surestimation de ces dépenses spécifiques.

Soins de ville (1) janv. 2023 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	441,5	453,8	-12,3	210,3	214,5	-4,2	231,2	239,3	-8,1
Evolution	-0,1%	+2,7%	-2,8 pt	+1,8%	+3,8%	-2,0 pt	-1,7%	+1,7%	-3,4 pt

* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2022

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination covid-19.

3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO^[1])

En **janvier 2023**, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole sont au même niveau que le mois précédent. Ils diminuent de 4,2 % par rapport à janvier 2022, ce mois ayant été majoré par l'impact de la 5^e vague de la Covid-19. La baisse est davantage prononcée au régime des **salariés** (- 5,5 %) que chez les **non-salariés** (- 2,8 %), l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant plus marqué pour les salariés. Sur **douze mois glissants**, la progression des dépenses du régime agricole ralentit de 0,9 point et atteint **+ 1,3 %**.

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** poursuivent leur tendance décroissante et **baissent de 3,0 %** par rapport au mois de janvier 2022. Pour les **spécialistes**, le mois est dynamique et conduit à une hausse de **3,1 %**. Quant aux remboursements des **soins dentaires**, ils annulent le creux de décembre et sont supérieurs de **4,7 %** au mois de janvier 2022.

Pour les **masseurs-kinésithérapeutes**, les remboursements de soins de janvier sont proches des deux mois précédents, ils augmentent de 2,0 % par rapport à janvier 2022. Les soins **infirmiers** continuent d'osciller, alternant une baisse à une hausse d'ampleur équivalente, mais restent globalement sur un plateau bas depuis cinq mois. La diminution par rapport à janvier 2022 (- 5,5 %) s'explique essentiellement par un mois de janvier 2022 haut en raison de la vague Omicron.

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** s'inscrivent sur la tendance décroissante observée tout au long de l'année 2022, Le fort recul par rapport à janvier 2022 (- 37,4 %) doit être relativisée au regard de la vague de Covid-19 de janvier 2022 qui a particulièrement donné lieu à des actes de biologie.

En hausse quasi constante depuis décembre 2020, les remboursements de **transports de patients** stoppent leur croissance ce mois. Comparativement à janvier 2022, la progression reste forte (**+ 5,2 %**).

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** ralentissent par rapport au mois précédent mais sont en hausse par rapport à janvier 2022 (**+ 2,0 %**), car ce mois ne prenait pas encore en compte les arrêts de travail liés à la vague de Covid-19, du fait des délais d'indemnisation. Les **IJ ATMP** ralentissent également. La baisse par rapport à janvier 2022 est de **- 3,2 %**.

Les remboursements de **pharmacie de ville** de janvier restent au niveau du mois précédent. Comme pour les actes d'infirmiers ou d'analyse, la forte diminution par rapport à janvier 2022 (- **9,6 %**) s'explique au regard de la vague Omicron de janvier 2022. Pour la **rétrocession**, en hausse ce mois-ci après le creux d'octobre, la baisse par rapport à janvier 2022 (- **6,8 %**) traduit la trajectoire descendante de l'année 2022.

Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont en nette croissance en janvier. Leur évolution par rapport à janvier 2022 est de **6,2 %**.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2022
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,3%	-0,7%	+3,1%	+6,8%	-4,2%	-2,8%	-5,5%	+6,8%
Soins de ville hors produits de santé	+0,5%	-2,0%	+2,7%	+5,5%	-3,1%	-3,2%	-3,0%	+2,0%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,2%	-1,5%	+1,7%	+8,1%	+1,7%	+0,7%	+2,4%	-2,0%
- Médecins généralistes	-4,9%	-7,7%	-2,2%	+3,9%	-3,0%	-1,7%	-4,2%	-3,7%
- Médecins spécialistes	+2,2%	+0,8%	+3,5%	+8,0%	+3,1%	+1,2%	+4,8%	-1,7%
- Dentistes	+2,4%	+2,6%	+2,2%	+17,1%	+4,7%	+3,6%	+5,5%	-0,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,7%	-2,1%	+1,9%	+4,4%	-3,2%	-2,9%	-3,6%	+2,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+0,4%	-1,5%	+2,8%	+14,0%	+2,0%	-1,1%	+5,8%	+2,3%
- Infirmiers	-1,2%	-2,4%	+1,3%	+1,3%	-5,5%	-3,8%	-8,8%	+3,0%
Laboratoires	-17,9%	-15,4%	-20,0%	+15,3%	-37,4%	-29,9%	-43,2%	-0,8%
Frais de transports	+5,5%	+2,4%	+9,2%	+15,4%	+5,2%	+1,7%	+9,4%	+10,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+7,1%	+2,9%	+7,9%	-4,0%	+0,1%	+1,2%	-0,1%	+4,5%
- IJ maladie	+10,8%	+5,5%	+11,8%	-7,9%	+2,0%	+4,2%	+1,6%	+6,5%
- IJ ATMP	+0,7%	-1,4%	+1,1%	+3,6%	-3,2%	-4,1%	-3,1%	+1,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,5%	+1,4%	+3,9%	+9,1%	-6,1%	-2,2%	-10,0%	+15,6%
Médicaments :	+2,9%	+2,2%	+3,7%	+10,5%	-9,5%	-3,9%	-14,8%	+22,6%
- Médicaments délivrés en ville	+4,5%	+4,3%	+4,7%	+11,1%	-9,6%	-3,7%	-15,3%	+26,1%
- Médicaments rétrocédés	-14,7%	-22,9%	-7,0%	+4,4%	-6,8%	-6,3%	-7,2%	-12,2%
LPP	+1,4%	-1,0%	+4,6%	+4,8%	+6,2%	+2,9%	+10,6%	-4,2%

Source : MSA.

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO⁽¹⁾)

Les remboursements de **soins de ville** en date de soins de novembre 2022 se stabilisent au niveau du mois précédent et atteignent une progression de **1,5 %** sur onze mois (après 1,6 % en octobre). Dans le régime des **salariés**, la croissance continue de décélérer avec **3,9 %** fin novembre (soit 0,2 point de moins que fin octobre), tandis que chez les **non-salariés**, le rythme de baisse des remboursements ralentit (**- 1,0 %** après - 1,1 %). **Sur douze mois glissants**, la hausse pour le régime agricole reste identique au mois dernier (**1,8 %**).

Concernant les honoraires des **généralistes**, le mois de novembre se situe à un niveau intermédiaire entre septembre et octobre. Le repli sur onze mois atteint **- 5,4 %** après - 5,6 %. Les honoraires des **spécialistes** restent quant à eux sur la tendance baissière observée depuis l'été dernier mais progressent de **1,5 %** en évolution PCAP en raison du profil du premier semestre. Après deux mois haut, les remboursements de **soins dentaires** s'infléchissent légèrement en novembre et portent la croissance depuis le début de l'année à 1,6 %.

Après la chute des dépenses observée fin 2021, la remontée progressive des soins de **masso-kinésithérapie** se poursuit atténuant ainsi leur diminution de 0,5 point pour atteindre **- 0,9 %** en novembre. Les remboursements de **soins infirmiers** en revanche, semblent se stabiliser depuis quatre mois et gardent le même taux d'évolution que le mois dernier (**- 2,0 %**).

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** renouent avec la baisse après trois mois stables et accentuent ainsi leur évolution négative (**- 16,0 %** après - 15,6 %).

Toujours dynamiques, les remboursements de frais de **transports** de patients progressent de **3,6 %** sur onze mois. Cette hausse ne concerne que les transports non sanitaires (7,4 %) tandis que les transports sanitaires présentent une évolution stable sur cette période.

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** de novembre s'infléchissent (**- 1,6 %** par rapport à octobre) avec une évolution sur onze mois qui perd 0,6 point (11,5 %). Les **IJ ATMP** reculent également et portent l'évolution à **- 0,8 %**.

Depuis trois mois, les remboursements de **médicaments de ville** repartent à la hausse. Toujours majorée par le pic de janvier, la hausse en PCAP s'amointrit toutefois au fil des mois, passant de 8,1 % à **7,6 %** à fin novembre. Pour la **rétrocession**, le recul des remboursements reste stable (**- 14,4 %**).

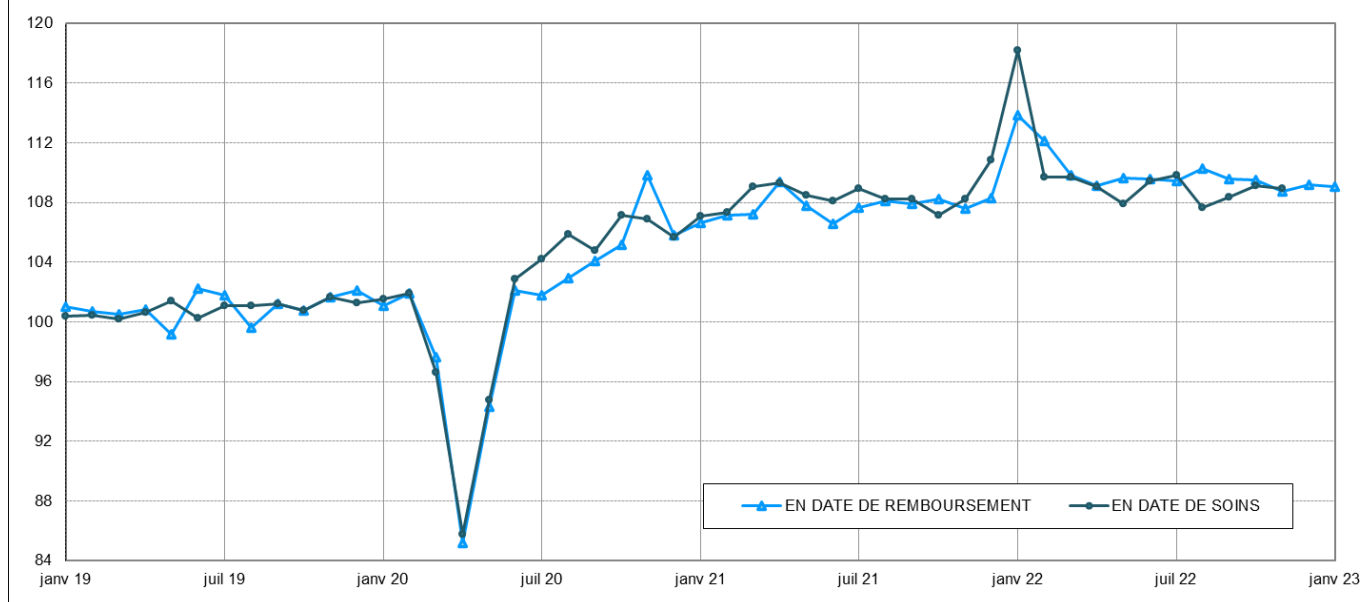
Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont au même niveau que les mois derniers. Leur évolution sur onze mois atteint **- 0,4 %**.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin novembre 2022 avec les remboursements à fin janvier 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin novembre 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,8%	-1,0%	+4,4%	+6,8%	+1,5%	-1,0%	+3,9%
Soins de ville hors produits de santé	+0,2%	-2,9%	+2,9%	+6,3%	-0,0%	-2,9%	+2,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,4%	-2,5%	+1,4%	+8,2%	-0,5%	-2,4%	+1,2%
- Médecins généralistes	-4,5%	-8,6%	-0,7%	+3,3%	-5,4%	-9,0%	-1,9%
- Médecins spécialistes	+1,3%	-0,1%	+2,4%	+8,3%	+1,5%	+0,2%	+2,6%
- Dentistes	+1,0%	+1,3%	+0,8%	+17,9%	+1,6%	+1,7%	+1,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,6%	-3,2%	+1,4%	+5,0%	-1,6%	-3,2%	+1,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,2%	-2,7%	+0,8%	+14,5%	-0,9%	-2,5%	+1,3%
- Infirmiers	-1,8%	-3,5%	+1,7%	+1,9%	-2,0%	-3,5%	+1,2%
Laboratoires	-13,9%	-14,0%	-13,7%	+25,3%	-16,0%	-14,9%	-16,8%
Frais de transports	+3,9%	+1,1%	+7,2%	+16,1%	+3,6%	+0,9%	+7,0%
Indemnités journalières (IJ) :	+7,1%	+2,4%	+7,9%	-4,2%	+6,9%	+2,7%	+7,7%
- IJ maladie	+11,7%	+4,7%	+13,0%	-8,5%	+11,5%	+4,9%	+12,7%
- IJ ATMP	-0,7%	-1,5%	-0,6%	+4,1%	-0,8%	-1,0%	-0,7%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+4,6%	+2,0%	+7,5%	+7,6%	+4,2%	+1,9%	+6,8%
Médicaments :	+6,3%	+3,8%	+8,9%	+8,3%	+5,7%	+3,6%	+8,0%
- Médicaments délivrés en ville	+8,1%	+6,0%	+10,4%	+8,5%	+7,6%	+5,8%	+9,5%
- Médicaments rétrocédés	-13,5%	-21,4%	-6,1%	+5,8%	-14,4%	-22,1%	-7,1%
LPP	-0,4%	-2,7%	+2,7%	+5,6%	-0,4%	-2,8%	+2,8%

Source : MSA

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

TOTAL SOINS DE VILLE - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



Source : MSA

5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO⁽¹⁾)

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 1,8 %** sur les onze premiers mois de l'année 2022 en comparaison avec la même période de l'année précédente. Cette croissance est principalement portée par les dépenses du régime des salariés agricoles avec une évolution de 4,1 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses diminuent de 0,1 %.

En 2022, les dépenses relatives à l'**ODMCO** dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. Fin novembre, elles augmentent de **1,5 %** et sont proches du niveau haut observé le mois précédent. La part tarif¹ est en légère baisse de 0,1 %. Les dépenses de médicaments en sus sont toujours en forte progression et atteignent une croissance de 18,3 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 1,4 %.

Après un niveau élevé de remboursement au premier semestre 2022, la croissance des frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** s'atténue depuis juillet mais reste forte avec une évolution de **4,7 %** fin novembre. Les dépenses augmentent de 3,8 % dans le régime des non-salariés et de 5,9 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin novembre 2022 avec les remboursements à fin janvier 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin novembre 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
TOTAL CLINIQUES PRIVÉES	+2,0%	+0,0%	+4,3%	+8,3%	+1,8%	-0,1%	+4,1%
OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)	+1,6%	-0,6%	+4,1%	+10,2%	+1,5%	-0,6%	+3,8%
- Part tarif	+0,0%	-1,9%	+2,2%	+9,5%	-0,1%	-1,9%	+2,0%
- Médicaments en sus	+18,6%	+17,4%	+19,5%	+19,8%	+18,3%	+17,5%	+19,0%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+1,7%	-1,0%	+6,2%	+9,3%	+1,4%	-1,5%	+6,3%
OQN Soins de suite et Réadaptation (*)	+5,0%	+4,2%	+6,1%	-3,7%	+4,7%	+3,8%	+5,9%

(*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

¹ - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

6/ Points d'actualité

• Pharmacie de ville – Masques et tests antigéniques

Les remboursements associés aux tests antigéniques s'élèvent à 0,6 million d'euros en janvier 2023 après 1,8 million d'euros en décembre. Les remboursements des masques s'élèvent eux à 0,084 million en janvier (après 0,115 million en décembre).

Depuis octobre 2020, les masques et les tests antigéniques représentent 101,3 millions d'euros de remboursements.

• Biologie – Suivi des tests COVID-19

Les montants remboursés des tests PCR et sérologiques (analyses et prélèvements) réalisés par des biologistes en janvier s'élèvent à 1,7 millions d'euros après 2,9 millions d'euros en décembre, pour représenter 210,0 millions d'euros depuis mars 2020.

• Infirmiers – Suivi des prélèvements test PCR et des tests antigéniques

Les montants remboursés des prélèvements pour les tests PCR et sérologiques réalisés par des infirmiers s'élèvent à 0,3 million d'euros en janvier 2023 (comme en décembre), pour représenter 23,8 millions d'euros depuis mars 2020. Les montants remboursés des tests antigéniques s'élèvent à 0,2 million d'euros en janvier après 0,3 million en décembre pour représenter 12,7 millions d'euros depuis le début de la crise sanitaire.

• Vaccin COVID-19

Les montants remboursés associés à la vaccination (hors vacances) s'élèvent à 0,6 million d'euros en janvier 2023 après 0,9 million en décembre, pour représenter 26,9 millions d'euros depuis janvier 2021.

• Campagne de vaccination antigrippale

Depuis le début de la campagne, 650 000 personnes se sont fait vacciner contre la grippe dont 580 000 âgées de plus de 65 ans. Leur taux de vaccination est de 59,0 % à fin janvier 2023, soit 0,2 point de moins que lors de la précédente campagne.

Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles utilisés :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et desles.

DMA : Dotation modulée à l'activité.

Fir : Fonds d'investissement régional.

HAD : Hospitalisation à domicile.

LPP : Liste des produits et des prestations.

ODMCO : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

OQN : Objectif quantité national.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19⁽¹⁾ : remboursements à fin janvier 2023

Sur le mois de janvier 2023, en données CVS-CJO, les **remboursements de soins de ville hors actes Covid** progressent de **4,0 %** par rapport à janvier 2022, soit une croissance de **8,2 points** supérieure à celle y compris actes Covid (voir partie 3 de la note).

Cet écart positif provient du mois de janvier 2022 très fortement majoré par les actes Covid du fait la vague Omicron. Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est plus important au régime des **salariés (11,1 points)** qu'au régime des **non-salariés (5,2 points)**, l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant moins marqué pour ces derniers.

S'agissant des analyses en **laboratoires**, les montants remboursés hors tests Covid-19 baissent de **16,4 %**. En effet, le mois de janvier 2022 a été atypiquement bas, les biologistes étant monopolisés par la crise sanitaire. L'écart par rapport aux remboursements y compris actes Covid atteint des sommets avec 53,9 points.

Hors IJ dérogatoires, les versements d'**IJ Maladie** se maintiennent à un niveau similaire au mois précédent ; ils augmentent de **3,1 %** par rapport à janvier 2022 (+ 1,1 point par rapport à la hausse y compris IJ dérogatoires).

Pour les **généralistes**, les remboursements d'honoraires hors Covid de janvier augmentent de **3,1 %**, au même niveau que les deux mois précédents. L'absence de remboursement d'actes liés à la Covid en janvier 2023 explique l'écart d'évolution (6,1 points) lorsque les remboursements de ces actes en janvier 2022 sont pris en compte.

Les remboursements de **soins infirmiers** sont sur une tendance croissante depuis deux mois et sont stables par rapport à janvier 2022 (+ **0,1 %**). Le différentiel avec les remboursements y compris actes Covid (5,5 points) s'explique également par le mois haut de janvier 2022.

Concernant les **médicaments de ville** hors Covid, janvier repart à la hausse et progresse de **7,1 %** par rapport à janvier 2022 traduisant une hausse quasi-constante durant toute l'année 2022. L'écart de 16,8 points avec les remboursements y compris actes Covid résulte du pic de remboursement en janvier 2022 pour ces actes.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2023	Evolution hors actes spécifiques covid (1)				différentiel avec les évolutions yc compris actes covid			
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM	Ecart sur le PCAP		
	RA	RA	NSA	SA		RA	RA	NSA
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,6%	+4,0%	+2,4%	+5,6%	1,3 pt	8,2 pt	5,2 pt	11,1 pt
Soins de ville hors produits de santé	+1,6%	+2,8%	+1,5%	+3,9%	1,1 pt	5,9 pt	4,7 pt	7,0 pt
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,7%	+3,5%	+2,3%	+4,4%	1,5 pt	1,8 pt	1,6 pt	2,0 pt
- Médecins généralistes (2)	+0,2%	+3,1%	+2,8%	+3,4%	5,1 pt	6,1 pt	4,4 pt	7,6 pt
- Médecins spécialistes (2)	+2,2%	+3,2%	+1,7%	+4,5%	0,0 pt	0,1 pt	0,5 pt	-0,3 pt
- Dentistes	+2,4%	+4,7%	+3,6%	+5,5%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,5%	+1,0%	-0,5%	+3,5%	0,2 pt	4,2 pt	2,5 pt	7,1 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+0,4%	+2,0%	-1,1%	+5,8%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-0,9%	+0,1%	-0,6%	+1,5%	0,3 pt	5,5 pt	3,2 pt	10,3 pt
Laboratoires (5)	-1,0%	+16,4%	+11,5%	+21,4%	16,9 pt	53,9 pt	41,4 pt	64,6 pt
Frais de transports	+5,5%	+5,2%	+1,7%	+9,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+2,9%	+0,7%	+2,9%	+0,3%	-4,2 pt	0,6 pt	1,7 pt	0,4 pt
- IJ maladie (6)	+4,2%	+3,1%	+7,1%	+2,3%	-6,6 pt	1,1 pt	2,9 pt	0,7 pt
- IJ ATMP	+0,7%	-3,2%	-4,1%	-3,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+8,7%	+2,3%	+0,6%	+4,0%	6,2 pt	0,3 pt	-1,3 pt	2,0 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	+4,2%	+6,1%	+3,6%	+9,0%	1,3 pt	12,2 pt	5,9 pt	18,9 pt
Médicaments :	+5,2%	+6,1%	+3,9%	+8,5%	0,7 pt	15,5 pt	7,8 pt	23,2 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+7,1%	+7,1%	+4,6%	+10,0%	21,8 pt	16,8 pt	8,4 pt	25,3 pt
- Médicaments rétrocedés	-14,7%	-6,8%	-6,3%	-7,2%	-16,1 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+1,4%	+6,2%	+2,9%	+10,6%	1,4 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

RA = Régime Agricole

Source : MSA.

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)

ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

Indemnités journalières : Remboursements à fin janvier 2023

Les remboursements d'indemnités journalières y compris Covid s'élèvent à 62 millions d'euros en date de remboursement (données brutes) en janvier 2023. Les IJ maladie des salariés agricoles représentent 53,3 % des montants remboursés (33 millions dont 17 millions pour les arrêts de moins de 3 mois), ceux des non-salariés agricoles 10,1 %, et les IJ AT des deux régimes 36,6 %.

Par rapport à janvier 2022, **les IJ maladie augmentent de 7,8 %** en données brutes (9,8 % pour les non-salariés agricoles et 7,4 % pour les salariés agricoles).

Pour les salariés (84 % des IJ maladie), l'évolution des IJ maladie de moins de 3 mois progresse de 7,1 %. S'il est exclu les IJ liées à la Covid la hausse est de 6,3 %. Ce mois, les IJ de plus de 3 mois progressent davantage avec 7,9 % de hausse.

De leur côté, les IJ ATMP évoluent de + 1,6 %.

Données brutes, montants en milliers d'euros	Évolution en ACM (année complète mobile)			Montant PCAP janv- janvier 2022	Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	fin janvier 2021	fin janvier 2022	fin janvier 2023		fin janvier 2021	fin janvier 2022	fin janvier 2023
INDEMNITES JOURNALIERES	+17,1%	-2,7%	+6,4%	61 838	-0,2%	+11,4%	+5,5%
IJ Maladie	+26,0%	-6,9%	+10,2%	39 225	+1,3%	+13,1%	+7,8%
IJ Maladie Non-salariés agricoles	+16,6%	-11,4%	+4,4%	6 270	-13,9%	+11,7%	+9,8%
IJ Maladie Salariés agricoles	+28,1%	-6,0%	+11,3%	32 956	+4,7%	+13,3%	+7,4%
- IJ maladie de moins de 3 mois	+48,0%	-15,8%	+18,6%	17 469	+4,5%	+18,4%	+7,1%
hors IJ Covid dérogatoire	+47,5%	-22,9%	+3,0%	15 187	-0,8%	+9,3%	+6,3%
- IJ maladie de plus de 3 mois	+7,8%	+7,6%	+3,2%	15 486	+5,0%	+8,0%	+7,9%
IJ ATMP	+3,0%	+5,2%	-0,1%	22 612	-2,5%	+8,9%	+1,6%

Source : MSA.

IJ Covid : sont identifiées en tant que telles, les IJ versées à titre dérogatoire (garde d'enfants, personnes vulnérables, contact tracing, ...) et les IJ versées aux malades de la Covid pour des arrêts prescrits par le service médical de la Cnam, toutes enregistrées avec un numéro fictif de prescripteur de l'arrêt de travail.

Compte tenu des délais de prise en compte des différents numéros fictifs, l'ensemble des IJ versées à titre dérogatoires n'a pu être isolé.

Les arrêts de travail prescrits aux malades de la Covid par des médecins identifiés par leur numéro professionnel ne sont pas isolés.